

**Avis du CSRPN Auvergne-Rhône-Alpes N°AURA-2018-E-049**

**Séance du 15 novembre 2018**

**Avis sur la demande d'autorisation de travaux en réserve naturelle nationale des Aiguilles Rouges déposée par la Communauté de communes de la Vallée de Chamonix-Mont Blanc pour la création de la route forestière de Bérard.**

Lors de la séance du jeudi 15 novembre 2018, le CSRPN a examiné la demande d'autorisation de travaux en réserve naturelle nationale des Aiguilles Rouges déposée par la Communauté de communes de la Vallée de Chamonix-Mont Blanc pour la création de la route forestière de Bérard.

Le CSRPN demande qu'une vérification préalable d'absence du Pic tridactyle sur les parcelles 15 à 19 soit faite. En cas de présence confirmée d'individus sur le secteur, les coupes sont à arrêter et l'intérêt de la piste sera alors à reconsidérer.

Aussi, le CSRPN émet un avis favorable à cette demande de travaux, sous réserve de la confirmation d'absence d'individus de Pic tridactyle sur les parcelles concernées.

Le CSRPN demande également la mise en œuvre du suivi du Pic tridactyle sur ce secteur.

le Président du CSRPN  
Auvergne-Rhône-Alpes

Claude AMOROS

